

FICHE PRODUIT

PRÊT BFM SOLIDARITÉ

La Banque Française Mutualiste est la banque de chaque agent du secteur public. Créée par des mutuelles de la Fonction publique, elle partage les valeurs de solidarité, de respect de la personne et de responsabilité. Depuis plus de 30 ans, elle accompagne les agents du secteur public dans la concrétisation de leurs projets de vie, en leur proposant des solutions bancaires dédiées. Fidèle à ses valeurs mutualistes, elle mène une politique de solidarité et d'action sociale, avec ses mutuelles sociétaires, en faveur des agents dont la situation sociale et financière est difficile.

POUR QUI ?



- ✓ Prêt direct à 0 % TAEG fixe accordé comme une aide d'urgence à des adhérents dont la situation sociale et financière est difficile (catastrophe naturelle ou toute situation en lien avec les effets de la crise sanitaire ayant suivi la pandémie de Covid-19). L'évaluation de cette situation est laissée à l'appréciation de la mutuelle d'appartenance de l'adhérent. L'objet pourra être notamment dédié au financement du reste à charge en matière de dépenses médicales ou paramédicales.
- ✓ Ce prêt peut intervenir en complément d'un prêt d'honneur et des allocations sociales de la mutuelle.

MISE EN PLACE



- ✓ La mise en place de ce financement fait l'objet d'une convention entre la Banque Française Mutualiste et chaque mutuelle, permettant ainsi d'encadrer la démarche du Prêt BFM Solidarité.
- ✓ La Banque Française Mutualiste met à disposition des Mutuelles des supports dédiés au Prêt BFM Solidarité afin de les transmettre aux adhérents éligibles à ce prêt.

CARACTÉRISTIQUES



- ✓ Montant minimum : 1 500 €
- ✓ Montant maximum : 5 000 €
- ✓ Durée : de 12 à 60 mois
- ✓ Différé d'amortissement :
 - 12 mois maximum pour tout montant inférieur ou égal à 4 000 €
 - 6 mois maximum pour tout montant supérieur à 6 000 €
- ✓ Taux débiteur fixe et TAEG fixe : 0 %
La Banque Française Mutualiste prend en charge le coût du crédit
- ✓ Frais de dossier : 0 €
- ✓ Assurance Emprunteur : Facultative

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ



- ✓ Obligation d'être adhérent d'une mutuelle sociétaire de la Banque Française Mutualiste.
- ✓ Constat d'une situation financière difficile : l'évaluation de la situation de l'adhérent est laissée à l'appréciation de la mutuelle. 2 cas de figure permettant de rendre l'adhérent éligible :
 - situation résultant d'un arrêté de catastrophe naturelle,
 - situation en lien avec la crise sanitaire ayant suivi la pandémie de Covid-19.
- ✓ Pas d'obligation d'être titulaire d'un compte ouvert à la Société Générale.
- ✓ Pas de procédure de surendettement initiée auprès de la Banque de France.
- ✓ Pas d'enregistrement, ni au fichier FCC (Fichier Central des Chèques), ni FICP (Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers).

Pour justifier la demande d'un Prêt BFM Solidarité, l'adhérent doit fournir les pièces suivantes :

- ✓ Photocopie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport
- ✓ Un justificatif de domicile
- ✓ Deux mois de relevés de compte
- ✓ Un justificatif de revenus (Fiche de paie / Avertissement fiscal)
- ✓ Un Relevé d'Identité Bancaire
- ✓ Une demande d'adhésion à l'Assurance Emprunteur, en cas de souscription
- ✓ Un justificatif d'appartenance à la mutuelle (certificat d'éligibilité)
- ✓ Autres justificatifs de situation :
 - Décalage de revenus,
 - Identification d'une situation de chômage partiel,
 - Attestation employeur,
 - ...

PIÈCES JUSTIFICATIVES



FORMALITÉS DE SOUSCRIPTION



Les dossiers de demande de prêts sont diffusés exclusivement par les mutuelles sociétaires de la Banque Française Mutualiste auprès de leurs adhérents éligibles et identifiés par le service d'Action Sociale de la mutuelle.

Le dossier de prêt, accompagné des pièces justificatives, sera ensuite adressé par l'adhérent à la Banque Française Mutualiste pour étude et prise de décision :

Service Analyse et Décision BFM
56 rue de la Glacière - 75013 Paris

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à la BFM par mail à instructionbfm@bfm.fr

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 179 505 691,25 EUR - RCS Paris 326 127 784 - Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08 041 372, ORIAS.fr) - Siège social : 56-60, rue de la Glacière - 75013 Paris - Téléphone : 0 987 980 980 (appel non surtaxé) - Internet : www.bfm.fr



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**
LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Appel non surtaxé **0 987 988 888**

Du lundi au vendredi de 9h à 20h
et le samedi de 9h à 14h